

BAFA

Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur d'Accueil collectif de mineurs

PROFIL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Âge : Avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation.

EN PRATIQUE

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

L'animateur se préparer durant le BAFA à :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire administrativement, rendez-vous, sur le site internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

RECRUTEMENT

Une fois l'inscription administrative faite, il faut contacter un organisme de formation.

TEMPS DE FORMATION

- **une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
 - **un stage pratique**, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
 - **une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.
- Seules les sessions peuvent se dérouler à l'étranger. Les stages pratiques doivent se dérouler en France
- La formation ne peut excéder 30 mois.**

RÉMUNERATION

Le stage pratique peut être rémunéré.

TARIF

Entre 500 et 1300 euros suivent les organismes de formation.
Une aide financière peut être attribuée.

CONTACTS ET LIEU

Pour plus d'information : <https://jeunes.gouv.fr/>

Liste des organismes de formation Auvergne - Rhône-Alpes
<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOf.aspx>